

Le FIL

de Solidarité Paysans en Franche-Comté

N° 14

Décembre 2022

ÉDITORIAL : un œil dans le rétro, un œil dans le viseur

Prêtons-nous au jeu de l'analyse rétrospective de l'évolution du monde agricole en France pour nous projeter sur un monde idéal dans lequel l'humain est au cœur de notre action.

Depuis 1945, le monde agricole en France a vu une diminution notoire de la petite paysannerie de subsistance et l'avènement de fermes modernes gérées par des exploitants agricoles.

La ferme laisse peu à peu sa place à l'entreprise agricole avec une augmentation sans précédent des rendements tant au niveau animal que végétal.

Ces gains de productivité ont entraîné une chute considérable du nombre d'exploitations avec 100 000 exploitations disparues entre 2010 et 2020. **A ce jour il ne reste que 400 000 exploitations en France** (en 50 ans ce nombre a été divisé par 4).

La politique agricole vise alors l'autosuffisance alimentaire, atteinte dès les années 1970. Les stocks de surproduction sont orientés vers le marché mondial. **On demande à l'agriculture de rapporter des devises** : comme le disait Valéry Giscard D'estain « l'agriculture est le pétrole vert de la France ».

Force est de constater que ces gains de productivité ont fait des **dégâts collatéraux considérables**. L'intensification à marche forcée n'est pas étrangère au réchauffement climatique.

L'été 2022 exceptionnellement chaud et sec confirme une tendance de fond. L'adaptation aux changements climatiques passe par une recherche de modes de productions plus résilients et moins dépendants des coûts de l'énergie.

Dans nos accompagnements, cet axe de travail prend tout son sens avec une recherche d'autonomie des systèmes d'exploitation et l'ajustement des pratiques.

La part de l'alimentation dans le budget des ménages est passée de 35% en 1960 à 20% en 2014.

Agir sur le prix du panier des ménages a été une constante politique depuis plus de 50 ans. La variable d'ajustement du pouvoir d'achat passe par la mise à disposition de produits alimentaires bon marché.

Pour les industriels, cela ne pose aucun problème tant que les producteurs courbent l'échine : en filière lait standard l'abandon de production dans de grosses structures et une baisse des volumes collectés inquiète ces industriels qui proposent une réévaluation immédiate du prix du lait. Au secours le bateau coule !

Il est temps de redonner aux producteurs le pouvoir de définir son coût de production et son prix de vente : c'est une question de justice et de dignité.

Au-delà des productions dites standard, les difficultés des producteurs en bio nous interpellent. La crise COVID avait laissé entrevoir de nouveaux réflexes de consommations avec un fort engouement pour le local en circuit court. Cet engouement s'est essoufflé dans un contexte de crise économique.

Ce tableau assez sombre ne saurait casser notre dynamique et notre volonté de faire bouger les lignes et œuvrer pour plus de SOLIDARITÉ PAYSANNE.

Durablement installées dans le paysage agricole et rural depuis 30 ans, nos associations poursuivent leur mission tant au niveau des accompagnements que dans la défense des paysans. **N'oublions pas que le combat de tout le réseau a permis l'extension des procédures collectives à l'agriculture en 1988.**

L'écoute, la bienveillance, le respect, la confidentialité restent la base de notre engagement tourné vers l'humain. **Nous nous joignons à l'accompagné pour chercher avec lui des solutions et conforter son autonomie**. Nous sommes clairement du côté de l'accompagné quel qu'il soit pour peu qu'il fasse appel à nous dans le respect de ses choix de vie

Je terminerai par le slogan de la JAC des années 60 :



SOIS FIER D'ETRE PAYSAN

Amicalement et solidairement,
Jean-Marie Roussel, SP Doubs

ACTUALITÉ JURIDIQUE

Tribunal des affaires économiques, non merci !

Le rapport des Etats généraux de la justice, publié en juillet 2022, propose l'expérimentation d'un **TAE (tribunal des affaires économiques)** regroupant les procédures collectives des tribunaux judiciaires et des tribunaux de commerce. Cela concernera toutes les procédures amiables et collectives, notamment celles des agriculteur·rices.

Solidarité Paysans s'oppose à ce que les procédures collectives des agriculteurs soient traitées par une juridiction commerciale car il **est à craindre que les agriculteurs obtiennent plus difficilement des procédures de sauvegarde ou de redressement.**

En effet, la juridiction du TAE, élue par les organes consulaires de la profession (agricole notamment), impliquerait le jugement par les pairs et permettrait **une composition politique, loin des garanties d'indépendance et de neutralité nécessaires au bon fonctionnement de la justice.**

Un tribunal constitué par des agriculteurs, étant donné les conflits d'intérêts qui transcendent le monde agricole, ne pourrait donner lieu qu'à **des traitements partisans et partiels des dossiers, nuisant notamment à l'objectif de poursuite de l'activité économique des procédures de sauvegarde et de redressement.**

Enfin, en confiant les procédures collectives agricoles à des **juges non professionnels**, le service public de la justice prend la voie de la **privatisation.**



© Gutner

Eligibilité des associés exploitants à la procédure de surendettement des particuliers

La loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante, via son article 10, a ouvert aux associés exploitants des sociétés agricoles l'éligibilité du traitement de leur passif professionnel au surendettement des particuliers.

Les **dettes d'origine professionnelle** au nom des associés exploitants sont nombreuses (liste non exhaustive) : Cotisations MSA ; Prêts et dotation jeune agriculteur ; Prêts pour le rachat des parts sociales d'une société agricole ; Les fermages ; L'achat du foncier agricole ; Les garanties (cautions, hypothèques...) Les déficits de la société inscrits au compte courant d'associé.

Le traitement de ces dettes, en cas de difficulté ne sera pas le même qu'on soit en société ou en nom propre :

Nom propre = procédure collective du tribunal judiciaire pour les dettes professionnelles
(Durée du plan : 15 ans maximum)

Associé de société = procédure de surendettement des particuliers devant la banque de France
(Durée du plan : 7 ans maximum)

Solidarité Paysans **n'est pas favorable à cette ouverture** et s'inquiète que ce traitement des dettes professionnelles des associés **fragilise un grand nombre d'exploitations.**

Témoignage sur le redressement judiciaire

*B. et E., installés en 2004 et 2018, sont éleveurs de porcs BIO en Haute-Saône.
Ils nous partagent leur expérience face à l'ouverture d'une procédure collective...*

En 2018, nous avons augmenté la production biologique pour fournir un marché en filière longue. Pour y faire face, nous avons fait de gros investissements, financés par des prêts bancaires. En 2020, année covid, ce marché tombe à l'eau. Pas de débouché en filière longue donc une partie de la production part dans le conventionnel. La production diminue pour cause de marché et des canicules qui engendrent beaucoup de pertes. A ce moment-là, **la trésorerie se dégrade très vite, nous ne pouvons plus faire face aux remboursements des prêts et les découverts bancaires se mettent en place.** Nous avons demandé à la banque un étalement des dettes et des prêts mais sans succès.

Il nous fallait de l'aide mais aussi **un regard extérieur "neutre"** pour bien cibler la situation. C'est alors que nous avons pris contact avec Solidarité Paysans 70. Ils nous ont épaulés et confortés dans l'analyse de la situation, où le seul moyen était de pouvoir bloquer la banque.

SP70 nous renseigne sur les procédures de redressement judiciaire. **Sûr le coup, ça nous a fait peur ! Nous avons le sentiment d'échec et que nous allions tout perdre.** Après réflexion et avec l'aide de SP70, nous avons fait une demande de Sauvegarde Judiciaire auprès du Tribunal Judiciaire de Vesoul.

Lors de l'audience, avec le soutien de SP70, notre demande a été acceptée et il nous a été nommé un Mandataire Judiciaire pour faire le lien avec le tribunal et les créanciers. A ce jour, **toutes les dettes antérieures au jugement (prêts, découverts, factures,) sont bloquées.** Nous sommes régulièrement convoqués par le tribunal pour faire un point sur la situation de l'exploitation, toujours en présence de SP70, **nous ne sommes pas seuls face à nos soucis !**

Depuis, nous sommes en période d'observation (période définie par le tribunal sur proposition du mandataire avec notre avis). **Cela va nous permettre de restructurer l'exploitation et refaire la trésorerie sans le souci des dettes.** Au printemps 2023, **un plan de remboursement des dettes sera établi** avec le mandataire en fonction de la trésorerie dégagée et pour une durée maximum de 15 ans. Ce sera au Tribunal Judiciaire d'approuver ce plan.

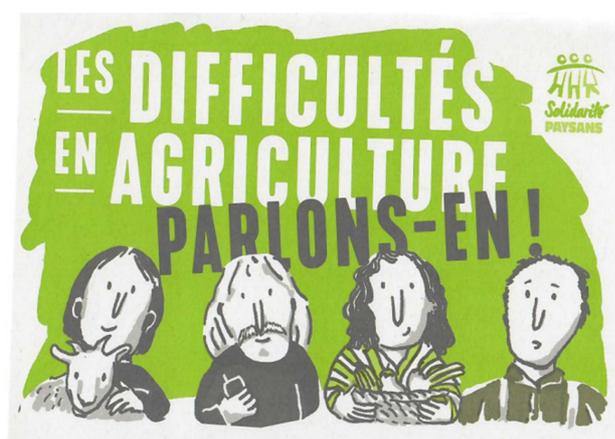
Cette démarche nous a permis de reprendre confiance en nous et notre projet et que rien n'est perdu !

C'est un moyen de pouvoir sauver une entreprise dans une mauvaise passe. **Il ne faut pas hésiter à se renseigner sur cette démarche avec Solidarité Paysans,** ça fait peur mais ce n'est pas si terrible !

Avec le recul, **le seul regret que nous puissions avoir, c'est de ne pas avoir fait la demande 1 an plus tôt !**

Et un grand MERCI à SP 70 de nous aider à traverser cette phase compliquée.

B. et E.



*Livrets de sensibilisation aux difficultés en agriculture et à la mobilisation des ressources
– disponibles au bureau de SP*

POINT SUR LES AIDES FINANCIERES

Les aides financières du service social de la MSA

Plusieurs aides financières sont proposées par le service social de la MSA, toujours évaluées en amont, selon la situation économique et financière professionnelle et privée :

- **Aide au répit** : en cas d'épuisement, prise en charge du service de remplacement, de manière partielle ou totale, de 10 jours sur l'exploitation.
- **Prise en charge des cotisations sociales** pour les exploitations les plus fragiles (sur dossier)
- **RSA et prime d'activité** : accordé selon le revenu fiscal
- **Soutien psychologique** : Prise en charge de séances auprès d'un psychologue, à raison de 300 € par an (selon les revenus)
- **Prêt équipement ménager ou mobilier au taux d'1 %**. Le montant est plafonné à 80 % du prix du produit, à hauteur de 2000€ maximum.
- **Médiation familiale** : en cas de conflits familiaux ou sur l'exploitation
- **Aide non remboursable ponctuelle** : selon la situation économique et financière de la famille (au cas par cas), après étude par les membres de la commission d'action sanitaire et sociale.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Solidarité Paysans et / ou les assistantes sociales de la MSA.

EN LIEN AVEC LA GUERRE EN UKRAINE

- **Demande de remboursement anticipée de la taxe payée sur le GNR, le fioul lourd et le GPL (TICGN)** en 2021 et avance sur celle de 2022. Se renseigner auprès de votre centre de gestion ou des impôts.

- **Prise en charge des surcoûts de l'énergie : Les exploitations agricoles**

- dont les achats de gaz et/ou d'électricité atteignent au moins 3% de leur chiffre d'affaires 2021 ;
- qui ont subi un doublement du prix sur la période éligible (mars à août 2022), par rapport à leur moyenne de l'année 2021.

sont éligibles à l'aide « gaz et électricité » du Plan de résilience.

La demande est à réaliser sur le site impots.gouv.fr.



EN LIEN AVEC LA SECHERESSE

- **Exonération de taxe foncière sur non-bati (TFNB)** :

Le dégrèvement de la taxe foncière est automatique avec possibilité de faire une demande subsidiaire pour les situations particulièrement touchées par la sécheresse.

Concernant le fermage : Les propriétaires doivent répercuter le dégrèvement sur le prix du fermage.

Se renseigner auprès des impôts :

**Service départemental des impôts foncier (SDIF) Jura
Champagnole - 03 84 52 01 31**



- **Calamité agricole (par la DDT) :**

Affaire à suivre début d'année 2023

ACTUALITÉ NATIONALE : TOUR D'HORIZON

Le prix du lait remonte ?

Très attendue, **l'augmentation du prix du lait conventionnel arrive en cette fin d'année.**

Le grand industriel français, se voulant le mieux disant, affiche de base 465 € les 1000 L pour le 4^{ième} trimestre et 440 € en moyenne sur 2022. *A titre comparatif : les 2 entreprises haut-saônoises se situent en dessous des 400 € ; les producteurs des pays voisins européens sont à 550- 600 €.*

Pour maintenir des producteurs laitiers ? Effet EGALIM 2 ?

Cette majoration bienvenue arrive après 25 ans de stagnation. L'envolée du prix des intrants et les conséquences de la sécheresse englobent cette hausse. Les producteurs sont toujours en recherche d'une juste rémunération.



François Darosey, bénévole SP 70

Des nouvelles du réseau Solidarité Paysans

Solidarité Paysans : reconnu d'intérêt général !

En cours d'été, chaque groupe SP a fourni un état des lieux de ses finances et de ses projets : **les financements publics (départements, régions) sont l'essentiel des soutiens, et ont tendance à être révisé à la baisse.**

Tous les groupes SP sont désormais **reconnus d'intérêt général**, l'accès aux fonds privés est donc une source de financement à développer :

A qui s'adresser éthiquement ? Les fonds collectés, comment les distribuer au réseau, priorités, sécurité, objectifs ?

Organiser l'appel aux fonds privés : c'est le travail du groupe de travail national du Fonds de dotation.

Charge aux groupes locaux d'oser, de se former à solliciter du mécénat local, régional. C'est l'opportunité que nous offre le fait d'être reconnu d'intérêt général.

Claude Lyautey, membre du groupe de travail et bénévole SP 70



Former les nouveaux bénévoles du réseau

Afin d'harmoniser la formation d'accueil de nouveaux bénévoles, un groupe de travail national a construit un nouveau programme.

Suite à l'entretien et avant de prendre un engagement dans l'association, le volontaire bénévole doit pouvoir bien **connaître les principes d'accompagnement, les pratiques et valeurs portées par Solidarité Paysans**. Ainsi, il se rend compte s'il est en accord avec l'éthique.

Pour bien répondre à cette attente, **le groupe de travail propose une formation sur 2 jours**

(elle était d'une journée en 70 et 25). Formation qui en appelle d'autres pour être à l'écoute des paysan.ne.s dans leurs difficultés.

Avant d'être finalisée, cette formation-type a été testée cet automne dans 4 régions dont la Bourgogne à Luzuy (58).

François Darosey, bénévole SP 70

ACTUALITES REGIONALES

30 ans Solidarité Paysans – APAD 25

L'anniversaire des 30 ans de Solidarité Paysans – APAD25, avec le spectacle « Le progrès progresse », a rassemblé une centaine de personnes le 9 octobre au GAEC des Perrières à La Sommette.



L'APAD (association partenaires des agriculteurs en difficulté) est née des conséquences des plans de restructuration laitière en 1992. « Il fallait donner une réponse urgente à des producteurs se trouvant exclus de leur propre corporation ». **Le mot « partenaire » du sigle APAD a été choisi pour expliquer le sens du mot solidarité**, « les paysan.nes en difficulté ne veulent ni pitié, ni angélisme mais reconnaissance et dignité ! »

L'APAD est née d'une conjonction de diverses forces : le CMR, la Confédération Paysanne, des membres de la FDSEA ; puis est devenue Solidarité Paysans - APAD25 en 2015, afin d'affirmer son appartenance au réseau national.

Depuis 30 ans, c'est **plus de 350 familles qui ont été accompagnées par une cinquantaine de bénévoles**. C'est aussi le constat amer que **près de 4 000 fermes ont disparu sur le Doubs**. On constate aussi une évolution des difficultés, notamment les difficultés liées au mal-être, au stress et aux effets de la concurrence.

Par son action d'accompagnement, mais aussi par son engagement au sein du collectif INpact, Solidarité Paysans continue de **dénoncer la progression d'un développement agricole générant des difficultés**, et poursuit sa mission de défense, pour le maintien d'une agriculture paysanne, celle où les femmes et les hommes y sont placés au centre, dignes et debout !

Ferjeux Courgey, membre fondateur de l'association

Vie de l'association régionale

Solidarité Paysans Bourgogne-Franche-Comté a remporté le **prix régional de « l'Economie Sociale et Solidaire » 2022 !**



En octobre 2022, SP BFC a participé au **salon des métiers de l'école Agrosup à Dijon**.

Le loup, perturbateur anxiogène

Cet été, en plus de la sécheresse, de la hausse des intrants, s'ajoute la **pression lupine**.

Du val de Mouthe à Frasné, toutes les semaines, une meute de loups affolait un troupeau de veaux dans un village différent. **On compte 28 veaux prédatés**.

Deux loups en situation d'attaque ont été tirés par des louvetiers aux Longevilles Mont d'Or (septembre) et à Frasné (octobre).

C'est la boule au ventre que les paysans rejoignent leur troupeau, ce prédateur furtif hante leur quotidien, bouleverse leur vie de famille.

Que va-t-il se passer cet hiver si le loup rentre dans les bâtiments ?

ACTUALITES LOCALES : FORMATIONS BENEVOLES

Les formations se sont poursuivies cet automne dans les 3 départements. Ces formations permettent aux bénévoles d'augmenter en compétence et en confiance dans leurs accompagnements :

- **Posture d'écoute et relecture de pratique**, avec Lucie Fauvet, formatrice en relations humaines dans le Jura, Doubs et Haute-Saône
- **Formation juridique**, avec Kathleen Delage et Gwendoline Fizaine, juristes du réseau Solidarité Paysans (Doubs et Haute-Saône)
- **Accueil et formation des nouveaux bénévoles** (Doubs et Haute-Saône)
- **Formation en comptabilité** : 1^{er} jour avec le CER sur l'analyse d'une comptabilité et 2^{ème} jour avec l'AFOCG sur la reconstitution d'une comptabilité et les obligations déclaratives (Jura)



Formation juridique – Doubs (25)



Relecture de pratiques – Jura (39)

« L'accompagnement est un engagement réciproque, qui peut-être matérialisé par un contrat d'accompagnement pour fixer le cadre et les limites de l'accompagnement »



Formation des nouveaux bénévoles – Doubs et Haute-Saône (25-70)

1	INTITULE	TOTAL PAR AN	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
2	Solde au 01.01									
3										
4	SOLDE BANCAIRE									
5										
6	TOTAL RECETTES									
7	PRIMES									
8	DPU									
9	ICIN									
10	PHAE									
11	MAET									
12										
13	TOTAL PRIMES									
14	VENTES ANIMAUX / RECOLTES									
15	vente de foin									
16	vente de lait									
17	vente de gros bovins									
18	vente de jeunes bovins									
19	produits divers									
20										
21										

*Exemple d'outil comptable pour l'accompagnement : le budget de trésorerie
Formation comptabilité – Jura (39)*

ACTUALITES LOCALES : GROUPES COLLECTIFS

Lieu de rencontres et d'échanges



Jura : groupe pâturage

Le 14 novembre, le Groupe Pâturage organisait sa 4^{ème} rencontre de l'année, autour de la **gestion des stocks fourragers**. Avant d'entamer l'hiver, ce fut l'occasion pour les participant-es de faire un point sur leur situation et d'échanger sur les solutions qu'ils et elles avaient déjà mises en place sur leur ferme.

Avec Florian Anselme d'EVA Jura, nous avons abordé les questions : d'estimation des besoins en fourrage ; des solutions à mettre en œuvre si les besoins sont supérieurs aux stocks (exemple : diminution du cheptel) ; ainsi que la qualité et la quantité des concentrés à apporter dans la ration.

Si vous êtes intéressé(e), le Groupe Pâturage est toujours ouvert !

Et ensuite ? Une prochaine rencontre sera proposée au printemps 2023.

Doubs : groupe de paroles

Le groupe de parole, animé par la salariée de l'association s'est réuni à Valdahon (25) au mois d'octobre. Il accueille à chaque fois de nouvelles personnes.

Pour rappel, l'objectif de ce groupe est de **donner aux participant.e.s un espace d'expression et d'écoute, où la parole peut être entendue, en toute sécurité.**

Pour toute question, contactez le bureau de SP-APAD25 : 03.81.56.41.07.

Le prochain aura lieu en février.

La dynamique de groupe moteur du changement ?

Exemple du Jura



Partage d'expérience – 21 novembre 2022



Le 21 novembre, 2 bénévoles de Solidarité Paysans Jura ont témoigné du groupe pâturage devant l'ensemble du réseau Solidarité Paysans

Témoigne sur le groupe pâturage

Vivien est polyéleveur dans le Haut-Jura

C'est un espace où **on apprend pleins de choses et où on côtoie pleins de personnes différentes**. Ce que j'apprécie dans le groupe, c'est qu'on peut poser une question de « novice » sans être jugé. Ça reflète bien l'esprit de l'association !

Le mélange des éleveurs (allaitant, laitier, bovin, ovin, voire porcin comme moi) ça me fait découvrir d'autres pratiques. Même si avec l'altitude de ma ferme, je dois les adapter au terrain et à mon système. Même si des fois, on n'est pas tous d'accord sur les choses à faire, entre bio et pas bio, on reste **dans le non jugement et le respect des convictions de chacun**.

L'**intervention de professionnels** est un vrai plus ! J'en repars avec des directions (2-3 informations qui m'interpellent) et des gens à qui m'adresser si j'ai des questions : **ça fait avancer les choses !**

Je fais beaucoup de kilomètres pour y aller, mais je suis partant pour me former, **ce n'est pas du temps perdu !**

C'est également l'occasion d'une sortie, de voir du monde, je suis un peu isolé dans mon coin.

Vivien, participant au groupe pâturage

ACTUALITES LOCALES : EVENEMENTS ET COMM'

De la fourche à la fourchette en Haute-Saône et dans le Doubs

Avec Inpact25 et SP70

Une soixantaine de personnes découvre la **conférence gesticulée de Mathieu Dalmais**, agronome les 23 et 24 septembre à Valdahon (avec le collectif INPact25) et à Montagny (avec SP70).

Mathieu est parti d'une assiette, qu'il définit comme un objet politique extrêmement puissant.

Il démontre que l'industrialisation de l'agriculture provoque des désastres environnementaux et sur la santé des gens ; que les paysans ont du mal à gagner décemment leur vie et que de plus en plus de personnes sont en précarité alimentaire.

Parce qu'il y a urgence à rompre l'engrenage, des militants de différents organismes construisent un **projet de « Sécurité Sociale Alimentaire »**, basé sur les principes de la sécurité sociale, qui a permis en 1946, à l'ensemble de la population d'accéder aux soins.

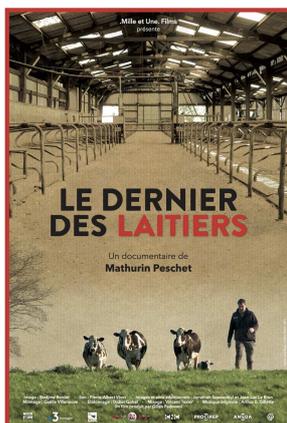
Tout le monde cotiserait selon ses moyens dans une caisse commune et consommerait selon ses besoins.

Chacun recevrait 150 €/ mois sur sa carte vitale, pour acheter des produits conventionnés de qualité, qui rémunéreraient correctement les paysans et prendraient soin de notre planète.

Babeth, bénévole SP70

« Notre système agro-alimentaire est en échec, il ne permet pas de nourrir tout le monde dans la dignité. »

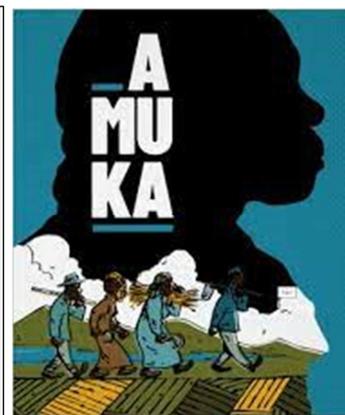
Mathieu Dalmais en conférence gesticulée à Valdahon(25), septembre 2022



Contribution au festival Alimenterre

Solidarité Paysans Doubs a participé le 17 novembre à Valdahon, à l'animation de débat du film « **AMUKA, l'éveil des paysans congolais** » dans le cadre du festival Alimenterre, en partenariat avec le CCFD-Terre solidaire et la Confédération paysanne.

Marie-Andrée, Co-Présidente de Solidarité Paysans Jura, a participé au débat du film « **Le dernier des laitiers** ».



ACTUALITES LOCALES : EVENEMENTS ET COMM'



Pique-nique 2022 - Savigna (39)

Pique-nique – Jura

Le 17 juillet, nous avons rendez-vous à Savigna chez M. pour notre pique-nique. A midi, **50 personnes étaient présentes pour ce moment convivial.**

M. nous a présenté son métier d'Apiculteur avec beaucoup de conviction avant de prendre l'apéritif.

Ensuite repas tiré du sac dans une très bonne ambiance. Merci pour leur accueil et particulièrement à Mme qui nous avait préparé de succulentes crèmes pour le dessert.

Marie-Claude, bénévole SP Jura

Foire de Faucogney Haute-Saône

Les bénévoles de Solidarité Paysans Haute-Saône ont tenu un stand lors de la foire de Faucogney, les 10 et 11 septembre derniers.

Cet évènement a permis de communiquer sur notre action.

Foire de Faucogney en 2021 – avec notre ami Michel



Solidarité Paysans en classes

Solidarité Paysans du Doubs est intervenue auprès des **élèves de la MFR de Vercel** et des **étudiants** de la formation **de l'Idée au Projet** sur la thématique **« Comment gérer les aléas sur son exploitation »**.

L'objectif de ces interventions est de sensibiliser les futurs installé.e.s sur les risques en agriculture.

Ce sont à chaque fois des temps forts et riches avec les membres de l'association.

Intervention IOP (2019)



JURA : Arrivée d'Anna



Depuis mon arrivée à Solidarité Paysans Jura, **le 7 novembre**, je prends petit à petit mes marques et mes repères.

Ces dernières années, j'habitais à Clermont-Ferrand, où j'ai fait mes études en agronomie puis travaillé pour ABioDoc pendant quatre ans. En 2022, j'ai fait du wwoofing à travers le Massif Central.

A Solidarité Paysans, **je vais participer entre autres au groupe pâturage, aux interventions de prévention (CFPPA de Montmorot) ainsi d'au suivi d'accompagnement.**

Je suis disponible :

- par téléphone : 03 84 24 95 11
- par mail à l'adresse : jura@solidaritepaysans.org

Étant à mi-temps, je serai au bureau du lundi au mercredi matin.

Au plaisir de faire votre connaissance prochainement,

Anna Carraud, animatrice Solidarité Paysans Jura

POINT INSTALLATION – TRANSMISSION AVEC INPACT

Forum installation - transmission à Valdahon avec Inpact25

Inpact 25, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture 25-70, a organisé son deuxième forum installation – transmission à Valdahon, le 25 octobre, afin de sensibiliser et échanger sur les étapes des projets d'installation et de transmission, en s'appuyant sur des témoignages de cédants et repreneurs. Cette demi-journée a rassemblé une quarantaine de personnes.

Soirées transmission en Haute-Saône et dans le Doubs

Deux soirées transmission, organisées par Inpact25 et 70, se sont déroulées au CFPPA de Vesoul et dans le Haut Doubs, au café associatif l'Eco'lette du Bizot, en novembre et décembre.

L'objectif de ces événements est d'offrir un espace de témoignages et d'échanges autour de l'expérience de la transmission et de l'installation, d'un point de vue Humain (faire sa place, lâcher prise, communication, gestion des conflits, etc.).

Ces deux soirées ont rassemblé une vingtaine de personnes, futurs cédants et repreneurs, partenaires et curieux.ses.



Forum installation – Valdahon (25)

Soirée transmission – Vesoul (70)

La transmission, ses enjeux

Le recensement général agricole de 2020 fait apparaître qu'au cours des **10 dernières années, 100 000 fermes ont disparu** (200 par semaine). Aujourd'hui, un quart des agriculteurs ont plus de 60 ans et devraient partir à la retraite d'ici 2030, libérant environ 5 millions d'hectares. **Seulement un tiers de ces agriculteurs ont un successeur identifié.** La majorité des terres libérées part à l'agrandissement. L'avenir de ces terres agricoles va considérablement modifier le paysage agricole français.

L'enjeu de la transmission est donc déterminant mais sa concrétisation complexe. La transmission d'une ferme représente une **forte charge émotionnelle**: c'est la cession d'un outil de travail façonné tout au long de sa carrière. La transmission se faisant de moins en moins dans le cadre familial, trouver un repreneur est plus difficile. Il s'agit de réussir à **établir une relation de qualité entre le cédant et le repreneur**, nécessitant d'être au clair sur ses attentes, d'adopter une attitude d'ouverture et de bienveillance. Se pose aussi la question de la **restructuration de la ferme**: les candidats à l'installation non issus du monde agricole recherchant majoritairement de petites structures. Enfin, le cédant devra parfois être patient pour permettre au repreneur d'affiner son projet et de renforcer ses compétences.

Une transmission réussie (accompagnement possible) est une énorme **source de satisfaction** pour le cédant et permet des campagnes vivantes et une agriculture à taille humaine et agro-écologique.

Cyril Otz, Président Terre de Liens BFC





Aidez Transural Initiatives en vous abonnant !

En 1993, naissait *Transural initiatives*, une revue qui décloisonne l'actualité rurale en mettant en avant la diversité de ces espaces où il est possible d'habiter, de se déplacer, de s'instruire, de produire, de se distraire et de tisser des liens.

En 2023, le magazine doit fêter ses 30 ans. Mais sa situation financière ne lui permettra peut-être pas d'aller jusque-là...

VACANCES

CONGÉS ET PERMANENCES

- Du lundi 26 décembre au 6 janvier inclus, les bureaux de SP-APAD25 et SP70 seront fermés. Une permanence téléphonique sera assurée pour le Doubs au 06.86.67.37.75, pour la Haute-Saône au 06.74.94.49.02.

- Du 22 décembre au 2 janvier inclus, le bureau de SP39 sera fermé. Une permanence téléphonique sera assurée au 06.30.45.10.65.



Avec le soutien de nos partenaires :

